



Compte rendu du CTL du 15/6/2017

Point 1 :

Les élus FO-DGFIP13 ont voté contre le PV du 4/4/2017 qui avalisait le nouveau règlement intérieur des comités techniques locaux.

Point 2 :

Il portait sur le bilan 2016 et le plan 2017 de la formation professionnelle.

FO-DGFIP13 a rappelé son attachement à la qualité des formations professionnelles et surtout aux formations présentiellees.

La e.formation reste pour nous un outil de complément de celles-ci et notre syndicat restera vigilant quant à l'utilisation de ce programme.

L'intervention en CTL de début 2016, sur la nécessité de mettre en place des postes dédiés à la e.formation a porté ses fruits, puisque les sites Prado-Borde-Liandier, Sadi-carnot , Aix -atrium, Aix- Estienne d'Orves, CFP Salon et RF Arles sont désormais équipés d'écrans.

Un lieu distinct du poste de travail est maintenant disponible pour les agents, ils peuvent faire leur formation en continue sans être dérangé dans le déroulement de leur session. Toutefois, les élus FO-DGFIP13 ont fait remarquer à la Direction que 650 jours/ agents ont été économisés en 2016 par ce biais, ce qui laisse supposer qu'une économie de frais de missions est de fait liée.

Le reste du bilan ainsi que le plan 2017 laisse apparaître un réel progrès sur notre département.

Les élus FO-DGFIP13 ont voté pour le bilan 2016 et le plan 2017.

Point 3 : DUERP-PAP - recensement des risques-établissement du DUERP et PAP 2017

Les élus FO-DGFIP13 ont réitéré la demande de communication claire, au travers de documents, non pas de constatation mais bien de prévention.

Le recensement des risques psycho-sociaux dans les Bouches du Rhône sont malheureusement devenus, le recensement des TPS(troubles psycho-sociaux).

Les travaux de notre Direction sur le DUERP ont abouti à la production d'un recueil de 1246 lignes dont 133 relatives au RPS et risques d'agressions .

Ce qui conduit à ce jour notre Direction à mettre en place dans le PAP (201 lignes) 4 sessions de formation dédiée à l'accueil du public, avec 1 stage de 2 jours pour les agents.

De qui se moque-t-on ?

FO-DGFIP13 n'a cessé de répéter à notre Directeur, depuis son arrivée, que seul les effectifs nécessaires, redonnerons une dimension réelle aux possibilités d'accueil du public en toute sécurité.

Si ce point avait été soumis au vote, Il est évident que nous nous serions positionné contre

Point 4 : Réorganisation du secteur d'assiette du SIP 8

Cette réorganisation vient en amont de la fusion des SIP 1 et SIP 8.

Un groupe de travail, auquel les OS n'ont, évidemment pas été associées, a planché sur les travaux de « Dé-sectorisation » dans la recherche d'une « grande efficacité ».

Supers sujets que nous voyons fleurir dans le département et qui nous hérissent quelque peu le poil.

Ce projet concerne 12 emplois à ce jour. Qu'en sera-t-il dans quelques mois ?

FO-DGFIP13 connaît la réponse, tout simplement par expérience, à chaque fusion, restructuration, aux soucis d'efficacité ou pas, 1 voire 2 emplois sont supprimés et cela depuis le décret de 2011.

Les élus FO ont voté CONTRE ce projet.

Point 5 : Organisation et installation de la DIE

Par décret du 19 sept 2016, l'ancien service de France Domaine de l'Administration Centrale de la DGFIP a été transformé en Direction de l'Immobilier de l'État (DIE)

Bien évidemment la Direction Régionale suit le schéma directeur de l'immobilier national.

Pour les Bouches du Rhône, les évaluateurs d'Aix-en-Provence seront rattachés à Marseille.

La Direction Régionale nous parle de mutualisation des tâches et de soutien aux petites structures. Elle se félicite que ce dispositif donne beaucoup plus d'activité au Département, ce qui devrait induire plus d'emplois.

Pour FO-DGFIP13 ces pseudos-créations ne sont en fait que des redéploiements, même si la Région-Paca bénéficie d'un service Régional, il n'en résulte pas moins que 42 Pôles d'évaluations seront rayés de la carte d'ici 2020.

Pour FO-DGFIP13 nous voilà face à une organisation et une volonté qui prend toute sa place dans la démolition du maillage territorial.

Vos élus ont voté CONTRE.

Point 6: BNIC-organisation de la brigade

Pour information, la Direction Régionale nous a confirmé qu'au 1^{er} septembre 2017 la BNIC (brigade nationale d'intervention cadastrale) se substituera aux Brigades de renfort topographiques existantes.

Toutes seront rattachées au SDNC (service documentation national du cadastre) ainsi que les BRF implantées sur le territoire et rattachées aux directions locales..

Une fois de plus le mode déconcentré de leur fonctionnement ne convenait plus au désir de mutualiser les méthodes et les connaissances. L'argument suprême « l'organisation des brigades actuelles n'est plus adapté aux besoins de la DGFIP ».

En Région Paca trois antennes BRF couvraient le territoire, Marseille, Nice et Avignon. Avignon sera dissoute au 1^{er} septembre 2017 en laissant sur le carreau 1 poste de cadre A.

Il n'est pas certain que l'agent concerné se voit attribué un emploi sur son métier, il n'a pas désiré suivre sa mission.

La BRF de Marseille se voit attribué un poste de C.

Les fonctions de l'application PCI, favorisera largement le travail à distance et permettra de réduire le volume global des déplacements .

La Direction Générale prend des décisions qui ont un impact sur le territoire tant au niveau structure qu'au niveau emploi.

Réduire les emplois en passant par un démaillage territorial tout azimuth .

Ce sujet n'était pas soumis à vote, pour FO il aurait dû l'être et sans nul doute nous aurions été contre.

Point 7 : Réforme du réseau des fonctions régionales de supervision des tiers

Les fonctions régionales de supervision des tiers dans CHORUS et la validation des coordonnées bancaires de ceux-ci seront assurés par le PNST (pôle national de supervision des tiers) de CLERMONT-FERRAND

Cette opération se fait en deux temps, janvier 2017 et septembre 2017.

Il faut donc en déduire que le FRST (fonction régionale de supervision des tiers) rattaché à la division dépense de l'état perd cette mission de contrôle à compter du 1er septembre 2017.

De nouveau une mission sort du champ régional et rejoint un pôle national .

2 agents sont concernés par ce changement, FODGFIP13 reste vigilant suite à l'abandon de cette mission et à l'écoute des personnels sur leur devenir.

Cette information n'appelait à aucun vote.

Point n°8 :Accès des PRS aux informations concernant les titulaires de marchés publics

Après la présentation par la direction des modalités d'accès et de consultation des applications HELIOS et CHORUS, et du bilan charges de travail ,très proche du contrôle fiscal, le chef de service du PRS souhaite expérimenter la possibilité de bénéficier d'information sur les entreprises titulaires de Marchés Publics afin de pouvoir le cas échéant ,notifier des ATD aux comptables Payeurs.

Pour FODGFIP13, seul le souci de charge de travail supplémentaire quant à l'utilisation de requête sur CHORUS ou HELIOS nous posait un problème.

Affaire à suivre.

Ce sujet n'était pas soumis au vote.

Questions diverses :

FO-DGFIP13 a interpellé la Direction sur le fait d'un retour à la tenue des dépenses et recettes de la **DREAL** et de la **DRAC**.

Il est fortement question que nous fassions un demi-tour complet et que d'ici peu ces deux directions soient de nouveau gérées par la DRFIP-PACA.

Ce projet pourrait voir le jour au 1/1/2018.

La Direction nous dit que sont but est de récupérer ces Directions pour les passer en mode facturiers au plus tôt, d'ici le 1/1/2019.

FO-DGFIP 13 demande à la Direction de s'attacher à quantifier correctement ce transfert de charge pour pouvoir récupérer les emplois correspondants.

De plus , nous avons fait remarquer à la Direction que ces entités font l'objet de Marchés

complexes et qu'il serait préférable de récupérer ces charges dans un état de gestion correct.

Si non, ce sont les agents des services facturiers qui en feront les frais.

La Direction nous a confirmé la possibilité de récupérer la DRAC et la DREAL et qu'elle serait vigilante sur tout les points abordés.

Nous aussi nous le resterons.

CDC et DEPÔTS DE FONDS

FO-DGFIP13 a peint le tableau global des services départementaux concernés par cette réforme.

Comme pour tous les départements la date butoir, fin 2019, il faut continuer à gérer la tenue des services.

Malheureusement pour les Bouches du Rhône une partie du personnel part à la retraite courant 2017 et une autre partie a obtenue une mutation.

Devant cette évidence les services se voient amputés de la moitié des agents.

FO-DGFIP13 a demandé à la direction de ne pas laisser son personnel dans une telle détresse.

Le directeur nous a promis qu'il donnerait une priorité absolue, au remplacement de l'agent partant en 2017.

Nous ne manquerons pas de le rappeler le cas échéant.

Trésorerie d'Allauch

FO-DGFIP 13 aborde une nouvelle fois le sujet de cette Trésorerie. Il y a urgence, là aussi, des départs en 2017. Seront-ils remplacés. ?

La Direction se veut rassurante en nous annonçant 51 cadre C arrivant dans le département au 1^{er} septembre 2017.

En conclusion :

Huit points à l'ordre du jour qui tournaient essentiellement sur des réorganisations, restructurations, créations, recherches sensibles sur des approches de travail plus productives et surtout moins coûteuses.

Tous ces sujets étaient le fruit de pensées émanant de notre Direction Générale afin de rationaliser les missions de base de la DGFIP.

Dans les Départements et les Régions nous subissons cette volonté d'économie budgétaire qui engendre la désertification de nos services et de nos territoires

FO-DGFIP13 insistera auprès de la Direction Régionale afin d'avoir un dialogue social de qualité, pour donner aux agents les moyens d'accomplir leurs missions dans des conditions descentes, eu égard à leur professionnalisme.

Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône

FO - DRFiP 13 16 rue Borde

Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : www.fo-dgfip-sd.fr/013